

**Commission parlementaire sur le PL 40  
La nouvelle gouvernance scolaire doit être plus équitable**

Montréal, le 5 novembre 2019 – Appelée à présenter son mémoire à la commission parlementaire qui étudie le projet de loi sur la gouvernance scolaire le 5 novembre en soirée, l'AMDES fera état de ses réserves quant aux changements proposés, en particulier la représentation au sein des conseils d'administration des centres de services scolaires.

Comme l'a déclaré sa présidente, Hélène Bourdages : « Changer des commissaires élus avec des taux de participation familiales par des parents élus parmi les membres des conseils d'établissement dont les postes sont souvent difficiles à pourvoir, faute de candidats, ne transformera pas radicalement la gestion scolaire. Nous demandons à ce que la composition des CA proposée soit révisée pour s'assurer que toutes les compétences requises en termes de gestion et de pédagogie aient un poids décisionnel suffisant. Nous considérons qu'une formule 1/3 de parents, 1/3 de personnel et 1/3 de membres de la communauté serait bien meilleure garante d'équité, de compétence et de vision d'ensemble. »

L'AMDES considère que des décisions à incidence pédagogique doivent être fondées sur l'avis des experts, des équipes écoles et au premier chef des enseignants. Les décisions de gestion, surtout quand elles s'appliquent à des entités de la taille des commissions scolaires francophones de Montréal, doivent être élaborées et au besoin ajustées par des gestionnaires. Au même titre qu'il faut laisser la science présider aux décisions à incidence sur le climat, il faut laisser les gestionnaires et les experts en pédagogie élaborer et ajuster au besoin les plans et programmes sous leur juridiction.

« Nous sommes déçus que ce projet de loi ambitieux pour ce qui est des structures ne comporte pas de disposition visant à améliorer la réussite éducative ou à donner plus de marge de manœuvre aux établissements. Tant qu'à brasser les cartes, pourquoi ne pas se donner un peu plus de temps comme société pour revisiter véritablement l'école publique dans un optique d'excellence tant de la gouvernance que de la gestion scolaire et de l'enseignement, » a poursuivi Mme Bourdages.

Pour lire le mémoire, cliquer [ici](#).

**À propos**

L'Association montréalaise des directions d'établissement scolaire regroupe plus de 650 membres qui travaillent à la Commission scolaire de Montréal (CSDM), à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) et à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI) desservant plus de 230 000 élèves jeunes et adultes du Québec. Tous les membres y œuvrent comme direction d'école ou de centre, direction adjointe ou gestionnaire administratif. L'AMDES a pour but spécifique l'étude, la défense et le développement des intérêts professionnels, économiques et sociaux de ses membres et de la profession. Elle fonctionne de

façon démocratique et fait de son approche éthique, transparente et équitable le fondement même de ses valeurs.

- 30 -

**Source :** Association montréalaise des directions d'établissement scolaire (AMDES) [www.amdes.qc.ca](http://www.amdes.qc.ca)

**Pour renseignements :** Catherine Escojido (514) 927-8807 ou [catherine@escojido.com](mailto:catherine@escojido.com)